

## Rapport N° 173

### Cœur de Ville : étapes d'aménagement

#### Passage inférieur Viollier

Crédit d'études préliminaires CHF 194'500.- /TTC

#### Place de la Gare Sud

Crédit d'études CHF 61'000.- /TTC

#### Rue Jules-Gachet

Crédit d'études CHF 38'950.- /TTC

---

Nyon, le 15 août 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 173, s'est réunie à deux reprises.

Lors de la première séance, le 3 juillet, tous les commissaires se sont réunis d'abord sur la place de la Gare, soit Mmes Florence Darbre Gubbins (présidente et rapportrice), Doris Uldry, MM Eric Biéler, Patrick Buchs, Stéphane Delley, Claude Farine, Sadik Krasniqi et Pierre Wahlen ainsi que Monsieur Olivier Mayor, Municipal et Monsieur François Menthonnex, chef de service des Travaux et Environnement. La commission les remercie pour toutes leurs explications, renseignements et envoi des servitudes donnés dans le cadre de ce préavis.

Une deuxième séance a eu lieu le 11 août 2014. MM Eric Biéler, Stéphane Delley et Sadik Krasniqi étaient excusés.

L'ensemble des projets concernant le préavis 173 sont liés géographiquement à des étapes d'aménagement du concept proposé par l'atelier « Cœur de Ville » afin de permettre un développement cohérent de cette zone.

#### 1. Passage inférieur Viollier

Ce passage relierait le PQ Gare Sud au PQ Martinet avec peut-être des sorties sur les plateformes CFF, il sera fonctionnel pour une utilisation de mobilité douce.

Ce projet de liaison est retenu par Agglo n°2 avec une participation de 40% de la Confédération, à la condition que les travaux commencent avant 2018. On parle de CHF 5,5 millions pour cette réalisation et d'une enveloppe de CHF 2,2 millions au maximum de la part de la Confédération. Ce projet fait également partie de l'ensemble de Léman 2030 (avec une ligne supplémentaire du CEVA qui ira jusqu'à Annemasse).

**Sorties sur les quais :** Un élément important à considérer est le fait que les CFF comprennent la cohérence du projet, mais la division CFF infrastructures (rénovation des lignes) ne considère pas

la nécessité, aujourd'hui, de créer des sorties sur les quais et ces dernières ne sont pas inscrites dans le programme Léman 2030.

**Lien Place de la Gare/ PQ Martinet :** Une analyse sur les débouchés des sorties doit être effectuée par rapport au dénivelé du terrain entre le haut et le bas du futur quartier Martinet. En effet, le Service de l'Urbanisme est en train de travailler sur le PQ Martinet et aujourd'hui il semble qu'il sera construit sur 2 niveaux, par conséquent la traversée arrivera de plein pied sur la future place Martinet.

La première étude consistera à évaluer les flux piétons et vélos et ainsi établir un pré dimensionnement de l'infrastructure. Cette étude sera sous-traitée par les CFF mais facturée à la Commune. (Au cas où une sortie sur les quais pourrait quand même être réalisée, il y aurait une participation financière des CFF).

Dans le futur PQ Martinet, un élément architectural prévu est un bâtiment placé le long des voies qui serait dévolu en partie à des services de l'administration communale et cantonale, d'où l'intérêt selon la Municipalité de ménager cet accès à cet endroit.

Des commissaires se sont toutefois demandé pourquoi ne pas préférer d'abord un passage inférieur au niveau du prolongement de la rue des Marchandises qui relierait le chemin de Prélaz. De fait, ce dernier permettrait une ouverture des quartiers plus à l'Est. D'autre part, le passage actuel est déjà très proche de la future place du Martinet. Ne sommes-nous pas en présence d'une certaine redondance ?

La perméabilité entre les quartiers du Nord et du Sud de la ville est incontestablement un atout et les commissaires ne sont pas opposés au projet proposé mais certains d'entre eux se demandent si la priorité de réalisation du projet présenté est indéniable.

## **2. Place de la Gare Sud**

12 000 véhicules par jour empruntent cette voirie, sans RDU, ce chiffre ne peut être diminué ce qui fait dire que nous ne sommes pas en présence d'une place mais bien d'un passage de transit important.

Suite aux travaux de l'avenue Edouard Rod et ses réaménagements (arrêts bus, suppression des rails), la Municipalité, en s'appuyant sur une étude sommaire de 2010, propose une première étude pour une première étape qui modifiera quelque peu l'image du lieu pour plus de convivialité.

La fonctionnalité actuelle sera maintenue. Les voitures rouleront dans les 2 sens, la largeur de la route semble faible mais le chiffre de 5,5 mètres n'est pas définitif.

Quand est-il du PQ de la Place de la Gare Sud lancé par les CFF ? Ces derniers ont été interpellés par la Municipalité. Effectivement, l'étude aurait pu être coordonnée mais la réponse des CFF devrait parvenir en septembre sans que cette date ne soit sûre. Par conséquent, nous ne sommes pas dans un projet définitif mais la Municipalité veut apporter une image plus cohérente, qualitative et plaisante déjà aujourd'hui avec notamment l'introduction d'une arborisation en lieu et place des rails.

Un commissaire propose de placer les taxis, les bus et les déposes minutes au Nord des voies. La Municipalité explique qu'il y a déjà un conflit majeur entre les piétons, vélos et automobiles, il n'y a pas de bonne réponse aujourd'hui, donc les taxis doivent rester du côté sud.

Un débat concernant cette partie du préavis a demandé une deuxième séance. A maintes occasions la coupure de la ville par les voies CFF a été mise en avant. Une fois de plus, on nous propose un aménagement pour le Sud sans se préoccuper de ceux à venir au Nord.

Ces deux entités font partie du même périmètre, d'une seule zone qu'il conviendrait de traiter en une seule fois avec la même vision, la même planification. Et au final de pouvoir soumettre au Conseil une vision générale de l'avenir de la gare.

Ce qui est présenté aujourd'hui par la Municipalité ne convainc pas la commission. Si, comme tout le monde, elle estime que le devant de la gare est loin d'être satisfaisant, elle considère que le

réaménagement proposé, fusse-t-il provisoire, doit s'inscrire en collaboration avec les projets en cours (PQ Martinet et Gare Sud) et dont on nous dit qu'ils sont à bout touchant.

### **3. Rue Jules Gachet**

La Municipalité veut rendre cette zone piétonne car elle pense qu'il n'y a pas vraiment de sens de la laisser à la circulation des véhicules automobiles. Ce projet est en accord avec le projet privé (Appart'hôtel), ce d'autant plus que le rez-de-chaussée de ce dernier sera occupé par un restaurant. De ce fait, il serait judicieux de profiter de la synergie entre la construction privée et la revalorisation de la Rue Jules Gachet. A noter qu'aucun apport financier n'est attendu de la part des propriétaires de l'Appart 'Hôtel.

A la question de savoir si la circulation à vélo serait donc possible et privilégiée entre la Place de la Gare et Pertemps. Il n'y a pas encore de réponse à ce jour. (Au bout de la Rue Jules Gachet, côté lac, il y a une obligation de tourner à droite !)

Une remarque a été formulée contre les risques de collisions à l'intersection des rues Jules Gachet et Juste Olivier, il nous a été répondu que l'étude du périmètre se fera aussi sur le côté lac de l'Appart 'Hôtel avec vraisemblablement des travaux sur niveaux, cependant la Rue Juste Olivier ne sera pas requalifiée.

Des commissaires ont relevé le manque de convivialité de la partie inférieure de la rue Jules Gachet. Cette zone est sur le domaine privé et les infrastructures s'y trouvant ont été payées par les propriétaires. Il existe des servitudes de passage pour piéton, en contrepartie la Commune doit nettoyer cette rue (balayage et déneigement).

La commission demande à la Municipalité d'approcher les propriétaires pour leur suggérer un aménagement qui pourrait être plus en lien avec le projet communal proposé et également dans le but de revaloriser l'attractivité des arcades.

#### **Conclusions :**

Nyon bouge et certainement le centre-ville ou « Cœur de Ville » doit s'adapter et suivre l'évolution urbanistique et par conséquent suivre les propositions émises par la Municipalité et le Service des Travaux. Cependant l'ensemble de ces trois étapes d'aménagement a suscité des discussions notamment au sujet du passage inférieur Viollier et de la Place de la Gare Sud.

**Rue Jules Gachet :** la Commission est d'accord de financer les études d'aménagement de la rue Jules Gachet tout en demandant à la Municipalité d'approcher les propriétaires du passage du même nom afin de susciter leur engouement à valoriser cet espace suite aux travaux qui seront effectués en amont.

**Passage inférieur Viollier :** la pertinence de commencer par ce passage sous voies, fortement lié au PQ Martinet, au lieu d'un autre, un plus à l'est et d'ailleurs évoqué dans le concept « Cœur de Ville », a engendré des points de vue contrastés.

**Place de la Gare Sud :** un débat concernant cette partie du préavis a demandé une deuxième séance. En maintes occasions la coupure de la ville due à la gare et ses aménagements a été mise en avant. Une fois de plus, la partie Sud est traitée sans se préoccuper d'une manière cohérente du Nord et vice versa.

La gare est une entité Nord/Sud et ne fait partie que d'un périmètre, d'une seule zone qu'il conviendrait de traiter en une seule fois et surtout avec la même conception et la même planification. Ainsi le Conseil pourrait avoir une vision générale de l'avenir de la gare.

La commission partage évidemment le point de vue de la Municipalité que ce lieu, depuis le départ du Nyon-St-Cergue n'est pas satisfaisant. Cependant, elle estime qu'il faut attendre la présentation du PQ Martinet et la réponse des CFF concernant le PQ Gare Sud, dont on nous dit qu'ils sont à bout touchant. Elle encourage également la Municipalité à étudier la possibilité de séparer les véhicules dits de service afin d'alléger cette future Place de la Gare Sud. Le but est d'avoir une vue d'ensemble de la situation de ce périmètre afin d'obtenir un « provisoire cohérent ».

Par conséquent et afin de ne pas ralentir par trop les études préliminaires du passage Viollier et celles de l'aménagement de la Rue Jules Gachet, la commission vous propose l'amendement suivant en modifiant les points 1 et 3 de la décision tel que:

- Point 1. d'autoriser la Municipalité à lancer les études pour le passage inférieur Viollier et l'aménagement de la rue Jules Gachet
- Point 2. Inchangé
- Point 3. de ne pas lui accorder un crédit de CHF 61'000.- TTC afin de financer les études de l'étape d'aménagement de la place de la Gare Sud.
- Point 4. Inchangé

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 173 concernant les crédits d'études pour le passage inférieur Viollier, l'étape d'aménagement de place de la Gare Sud et d'aménagement de la rue Jules Gachet,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à lancer les études pour le passage inférieur Viollier et l'aménagement de la rue Jules Gachet
2. de lui accorder un crédit de CHF 194'500.- TTC afin de financer les études préliminaires du passage inférieur Viollier. Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.
3. de ne pas lui accorder un crédit de CHF 61'000.- TTC afin de financer les études de l'étape d'aménagement de la place de la Gare Sud.
4. de lui accorder un crédit de CHF 38'950.- TTC afin de financer les études d'aménagement de la rue Jules Gachet. Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

- Mmes Florence Darbre Gubbins (présidente et rapportrice)  
Doris Uldry
- MM Eric Biéler  
Patrick Buchs  
Stéphane Delley  
Claude Farine  
Sadik Krasniqi  
Pierre Wahlen